

1277

16 août 1978

Conférence des régions de l'arc alpin, Lugano 18 - 20 septembre 1978, Délégation

- Département politique. Proposition du 7 juillet 1978 (annexe)
 Département de l'intérieur. Co-rapport du 21 juillet 1978
 (adhésion)
 Département de justice et police. Co-rapport du 26 juillet
 1978 (adhésion)
 Département des finances et des douanes. Co-rapport du
 1er août 1978 (annexe)
 Département politique. Rapport complémentaire du 9 août 1978
 (adhésion)
 Département de l'économie publique. Co-rapport du 1er août
 1978 (adhésion)

Vu la proposition du Département politique et compte tenu de la
 procédure de co-rapport, le Conseil fédéral

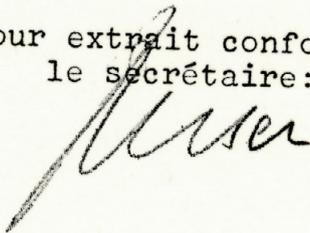
d é c i d e :

1. Sont désignés comme délégués suisses à la Conférence des régions
 de l'arc alpin qui se tiendra à Lugano du 18 au 20 septembre
 1978:
 - M. le conseiller fédéral Georges-André Chevallaz, chef du
 Département fédéral des finances et des douanes, chef de la
 délégation suisse;
 - M. Yves R. Moret, suppléant du chef de la Division politique I
 du Département politique fédéral, suppléant du chef de la
 délégation;
 - M. Enrico Burgi, chef de la section aménagement du paysage,
 Inspection fédérale des forêts;
 - M. Jean-Paul Rey, adjoint scientifique à la Centrale pour le
 développement économique régional;
 - M. Walter Zech, collaborateur scientifique au Bureau du
 Délégué à l'aménagement du territoire;
 - Mme Anne Meylan, collaborateur diplomatique au Département
 politique fédéral.
2. Aux membres de la délégation est allouée une indemnité jour-
 nalière selon les dispositions de l'article 66 du règlement des
 fonctionnaires (3), en plus de leurs frais de voyage.
 Les frais de chacun des participants sont à la charge du
 Département qui le désigne.

Extrait du procès-verbal:

- EPD 10 pour exécution avec les pouvoirs
- EDI 4 pour connaissance
- JPD 4 " "
- FZD 7 " "
- EVD 5 " "
- EFK 2 " "
- FinDel 2 " "

Pour extrait conforme,
le secrétaire:



Conférence des régions de l'arc alpin
Lugano 18 - 20 septembre 1978

La conférence des régions de l'arc alpin, qui doit se tenir à Lugano au Palais des Congrès du 18 au 20 septembre prochain, est organisée conjointement par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et par la Conférence des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE). Cette première Conférence des régions de l'arc alpin réunira des élus locaux et régionaux des différents pays des Alpes, des organismes de coopération interrégionale, des représentants d'organisations européennes et des divers groupes ayant l'intérêt alpin que des experts venant des milieux scientifiques.

La décision de tenir une "Convention européenne des autorités régionales" de l'arc alpin avait été prise à Grenoble en 1976 lors d'un colloque entre les représentants du Conseil de l'Europe et les représentants des régions alpines. Toutefois, l'origine de cette grande convention sous le signe des régions alpines, se trouve dans une Résolution de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe No 570 (1974) qui avait alors exprimé le souhait qu'une Conférence des Ministres de l'aménagement du territoire des pays alpins puisse avoir lieu. Des initiatives diverses ont abouti notamment à des réunions d'experts et à des séminaires consacrés aux problèmes des régions de montagne. Le dernier séminaire en date fut le séminaire tenu à Grindelwald du 13 au 16 juin dernier, consacré aux problèmes relatifs à la charge de l'espace et à l'aménagement du territoire dans les régions de montagne, notamment dans les régions alpines. Il s'agira à Lugano de faire la synthèse des travaux résultant de ces différentes réunions internationales et de congresses scientifiques qui se sont déroulés sur les thèmes des régions alpines et régions de montagne.

II

La conférence des régions de l'arc alpin s'adresse - comme son nom l'indique - au premier chef aux représentants élus des régions concernées dans le massif alpin. Pour la Suisse une quinzaine de personnes ont été invitées et enverront des délégations. Les représentants alpins - six avec le Liechtenstein - la France, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et la Suisse seront ainsi

o.121.22
o.121.223.U'ch - MLA/bü

Berne, le 7 juillet 1978

Distribuée

Au Conseil fédéral

Conférence des régions de l'arc alpin
Lugano 18 - 20 septembre 1978

I

La Conférence des régions de l'arc alpin, qui doit se tenir à Lugano au Palais des Congrès du 18 au 20 septembre prochain, est organisée conjointement par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et par la Conférence des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE). Cette première Conférence des régions de l'arc alpin réunira des élus locaux et régionaux des différents pays des Alpes, des organismes de coopération interrégionale, des représentants d'organisations européennes et des divers groupements d'intérêts ainsi que des experts venant des milieux scientifiques.

La décision de tenir une "Convention européenne des autorités régionales" de l'arc alpin avait été prise à Grenoble en 1976 lors d'un colloque entre les représentants du Conseil de l'Europe et les représentants des régions alpines. Toutefois, l'origine de cette grande convocation sous le sigle des régions alpines, se trouvait déjà dans une Résolution de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe No 570 (1974) qui avait alors exprimé le souhait qu'une conférence des Ministres de l'aménagement du territoire des pays alpins puisse avoir lieu. Des initiatives diverses ont abouti notamment à des réunions d'experts et à des séminaires consacrés aux problèmes des régions de montagne. La dernière réunion en date était le séminaire tenu à Grindelwald du 13 au 16 juin dernier, consacré aux problèmes relatifs à la charge de l'espace et à l'aménagement du territoire dans les régions de montagne, notamment dans les régions alpines. Il s'agira à Lugano de faire la synthèse des travaux résultant de ces différentes réunions internationales et des congrès scientifiques qui se sont déroulés sur les thèmes des régions alpines et régions de montagne.

II

La Conférence des régions de l'arc alpin s'adresse - comme son nom l'indique - au premier chef aux représentants élus des régions englobées dans le massif alpin. Pour la Suisse une quinzaine de cantons ont été invités et enverront des délégations. Les cinq pays alpins - six avec le Liechtenstein - la France, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et la Suisse seront ainsi

- 2 -

représentés aux niveaux local, régional et national.

Le Secrétaire général du Conseil de l'Europe s'est adressé le 1^{er} juin 1978 au gouvernement suisse, l'invitant à se faire représenter par les départements ministériels concernés par les thèmes de la Conférence de Lugano.

III

Ainsi qu'il ressort des documents dont nous disposons, deux thèmes principaux figurent au programme de la Conférence, à savoir:

- 1 - "La capacité d'accueil et les limites du développement de l'arc alpin; "
- 2 - "La coopération dans l'arc alpin sur les plans interrégional, national et européen".

En ce qui concerne le premier sujet, celui-ci a été divisé en trois sous-thèmes qui s'attachent principalement aux problèmes de l'aménagement du territoire, aux problèmes du développement économique et social des régions de montagne - suite notamment à la "Déclaration européenne sur les régions de montagne" de 1974 - et aux aspects "sauvegarde du paysage naturel et des valeurs socio-culturelles".

Le second thème traitera des problèmes de la coopération interrégionale dans l'arc alpin et de la construction européenne. Notons que le conseiller national B. Dupont également vice-président de la CPLRE, présentera un rapport dans cette matière intitulé "Bilan et perspectives de la coopération interrégionale dans l'arc alpin". Il convient de signaler l'importance attribuée, sous ce point, au projet de convention-cadre sur les régions transfrontalières. Cette Convention qui devrait être adoptée au cours d'une prochaine réunion des Délégués des Ministres à Strasbourg sera, sans doute au courant de l'automne, ouverte à la signature des Etats membres. Elle présente un intérêt tout spécial pour les régions alpines qui sont dans leur ensemble profondément imbriquées par leurs frontières.

En résumé, il apparaît clairement que les questions qui seront abordées dans cette Conférence se placent dans une approche multidisciplinaire.

IV

Du fait que le choix de cette première Conférence des régions de l'arc alpin s'est porté sur Lugano, il conviendra qu'à la cérémonie d'ouverture, fixée au lundi 18 septembre à 1430 h., le Conseil fédéral soit représenté. Le conseiller fédéral Georges-André Chevallaz, en tant que suppléant du Chef du Département politique, a été désigné à ce titre. La manifestation d'ouverture sera présidée par le président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, M. de Koster. Après les souhaits de bienvenue du président du Conseil d'Etat du canton du Tessin, M. Chevallaz apportera le message des autorités fédérales qui sera encore suivi d'une allocution du Secrétaire général du Conseil de l'Europe.

- 3 -

Bien que le chef du Département fédéral des finances ne soit en mesure d'assister qu'à la séance d'ouverture, il nous apparaît souhaitable de le porter à la tête de la délégation suisse afin qu'il figure en cette qualité dans les actes de la Conférence. Dès son départ de Lugano, la direction effective de la délégation incombera à son suppléant.

V

La Suisse ne compte pas de Ministre fédéral compétent pour les régions. Vu la nature de la Conférence de Lugano qui réunira probablement quelque trois cents participants dont la très grande majorité sont des représentants des régions et du fait que cette Conférence s'inscrit dans le cadre de la coopération interrégionale européenne, placée sous les auspices du Conseil de l'Europe, nous estimons qu'il reviendrait de choisir au sein de la Division compétente du Département politique le suppléant du chef de la délégation.

Une collaboratrice du service du Conseil de l'Europe du Département politique sera chargée en outre de suivre les travaux en vue d'établir le rapport final de la délégation. Il conviendrait que les trois offices fédéraux concernés par chacun des sous-thèmes soient représentés. A cet effet, nous suggérons qu'ils délèguent chacun, à leurs frais, un de leurs collaborateurs à la Conférence. Il s'agit en l'occurrence du Bureau du Délégué à l'aménagement du territoire, de la Centrale pour le développement économique régional et de l'Inspection fédérale des forêts.

VI

Il n'a guère été possible de procéder jusqu'ici à une consultation interdépartementale en vue de la préparation de la Conférence. Les documents de base font en effet encore défaut. Le Département politique prévoit néanmoins de réunir peu avant le début de la Conférence les autres offices fédéraux concernés afin d'arrêter une position commune sur les différents points de l'ordre du jour.

VII

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de proposer:

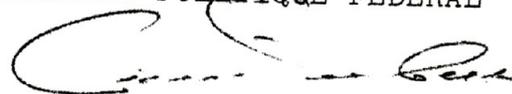
- 1) de désigner comme délégués suisses à la Conférence des régions de l'arc alpin qui se tiendra à Lugano du 18 au 20 septembre 1978:
 - M. le conseiller fédéral Georges-André Chevallaz, chef du Département fédéral des finances et des douanes, chef de la délégation suisse.
 - M. Yves R. Moret, suppléant du chef de la Division politique I du Département politique fédéral, suppléant du chef de la délégation.

- 4 -

- M. Enrico Burgi, chef de la section aménagement du paysage, Inspection fédérale des forêts.
 - M. Jean-Paul Rey, adjoint scientifique à la Centrale pour le développement économique régional.
 - M. Walter Zech, collaborateur scientifique au Bureau du Délégué à l'aménagement du territoire.
 - Mme Anne Meylan, collaborateur diplomatique au Département politique fédéral.
- 2) d'allouer aux membres de la délégation une indemnité journalière de frs 80.- en plus de leurs frais de voyage.

Les frais de chacun des participants sont à la charge du Département qui le désigne.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL



Pierre Aubert

Pour rapport joint:

- Département de l'intérieur,
- Département de justice et police
- Département des finances et des douanes,
- Département de l'économie publique,

Extraïdu procès-verbal:

- Chancellerie fédérale, pour l'établissement des pouvoirs, à remettre à la Division politique I du Département politique;
- Département politique fédéral, en 10 exemplaires, pour exécution;
- Département de l'intérieur, en 4 exemplaires;
- Département de justice et police, en 4 exemplaires;
- Département des finances et des douanes, en 4 exemplaires;
- Département de l'économie publique, en 4 exemplaires;

3003 Berne, le 1er août 1978

Distribué

Au Conseil fédéral

Conférence des régions de l'arc alpin
Lugano, 18. - 20. septembre 1978.

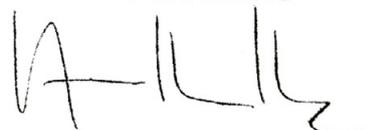
Rapport - joint à la proposition du Département politique
du 7 juillet 1978.

La proposition du département politique fédéral rencontre notre accord de principe.

La rétribution de 80 francs par jour prévue au chiffre 2 du dispositif n'étant toutefois pas correcte, nous proposons de modifier ce point et de le remplacer par le libellé suivant:

- "2. D'allouer aux membres de la délégation une indemnité journalière selon les dispositions de l'article 66 du règlement des fonctionnaires (3), en plus de leurs frais de voyage."

DEPARTEMENT FEDERAL DES FINANCES
ET DES DOUANES



G.-A. Chevallaz